



**GROUPEMENT
DE COMMANDES
DÉMATÉRIALISATION**

**Groupelement
de commandes
dématérialisation**

GROUPEMENT DE COMMANDES DÉMATÉRIALISATION

Attribution et mise en place

La procédure de mise en concurrence du groupement de commande dématérialisation des procédures est achevée. Notre commission d'appel d'offre a désigné les candidats suivants :

Lot	Attributaire
Lot 1 Profil acheteur	achatpublic.com
Lot 2 Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité	Dematis
Lot 3 Télétransmission des flux comptables	
Lot 5 Convocation électronique	

Vous bénéficiez dès à présent pour ces lots d'une solution d'achat à tarifs compétitif.

La mise en place de ces solutions sera effective à partir du 1^{er} janvier 2023. Dans cette perspective voici les étapes à mettre en place.

Si vous souhaitez mettre en place la solution, vous devez suivre devez les étapes suivantes décrites ci-dessous.

Lot 1

Profil acheteur

Si vous avez déjà la solution achatpublic.com

Pour vous réabonner, vous devez remplir le bon de commande en fonction de vos besoins et le transmettre à l'adresse : dematerialisation-mp@cigversailles.fr

Si vous n'avez pas la solution achatpublic.com

Pour mettre en place la solution de profil acheteur, vous devez :

- Remplir le bon de commande en fonction de vos besoins
- Remplir la fiche d'ouverture de compte

Vous devez ensuite transmettre ces documents à l'adresse : dematerialisation-mp@cigversailles.fr

Lot 2

Télétransmission des actes (ACTES)

J+0

Pour mettre en place la solution de télétransmission, de parapheur ou de mise en ligne des actes, vous devez dans un premier temps remplir les éléments suivants :

- Le bon de commande en fonction de vos besoins ;
- La fiche d'ouverture de compte.

Vous devez ensuite transmettre ces documents à l'adresse : dematerialisation-mp@cigversailles.fr

En parallèle, vous devez mettre en place la convention de télétransmission avec la préfecture :

- **Vous avez déjà une convention, vous télétransmettez déjà :** vous devez signer un avenant à votre actuelle convention.
- **Vous n'avez pas de convention, vous souhaitez mettre en place la télétransmission :** vous devez signer une convention avec la préfecture.

Une fois ces conventions et avenants signés, vous pouvez les transmettre à la Préfecture de votre département et au CIG dematerialisation-mp@cigversailles.fr

Des modèles de convention et d'avenant sont disponibles sur le site internet du CIG Grande Couronne dans la rubrique « [Gestion locale > Groupement de commandes de dématérialisation des procédures](#) ».

Attention, un certificat de signature RGS est nécessaire pour utiliser la solution de télétransmission.** Si vous disposez déjà d'un certificat RGS** celui-ci reste valide en cas de changement de prestataire.

J+2

Les équipes de Dematis vous contactent par téléphone pour confirmer votre commande et vérifier les caractéristiques de votre clé RGS**. En cas d'absence, un courriel de prise de rendez-vous sera envoyé.

J+4

Ouverture du compte de la collectivité par Dematis. Une fois la convention ou l'avenant validé par la Préfecture, vous pourrez utiliser la solution.

Attention, en cas de changement de prestataire, vous devez vous assurer de bien avoir clôturé et archivé l'ensemble des actes télétransmis et des actes contenus dans le parapheur. La nouvelle solution ne pourra pas reprendre les données actuellement en cours de traitement.

Le groupement de commandes dématérialisation des procédures ne prévoit pas de solution d'archivage électronique. Pour archiver vos données dématérialisées, vous pouvez :

- Prendre un abonnement de stockage de données à valeur probante auprès d'un prestataire informatique ;
- Organiser en régie un stockage de données à valeur probante.

Lot 3

Télétransmission des flux comptables (HELIOS)

J+0

Pour mettre en place la solution de télétransmission des flux comptables, vous devez dans un premier temps remplir les éléments suivants :

- Le bon de commande en fonction de vos besoins ;
- La fiche de renseignement de compte.

Vous devez ensuite transmettre ces documents à l'adresse : dematerialisation-mp@cigversailles.fr

Attention, un certificat de signature RGS est nécessaire pour utiliser la solution de télétransmission.** Si vous disposez déjà d'un certificat RGS** celui-ci reste valide en cas de changement de prestataire.

J+2

Les équipes de Dematis vous contactent par téléphone pour confirmer votre commande et vérifier les caractéristiques de votre clé RGS**. En cas d'absence, un courriel de prise de rendez-vous sera envoyé.

À l'issue de cet appel, les équipes de Dematis transfèrent les informations à la DGFIP. Le compte est validé par la DGFIP sous 48h.

J+4

Ouverture du compte de la collectivité. Vous pouvez utiliser la solution.

Attention, en cas de changement de prestataire, vous devez vous assurer de bien avoir clôturé et archivé l'ensemble des actes télétransmis et des actes contenus dans le parapheur. La nouvelle solution ne pourra pas reprendre les données actuellement en cours de traitement.

Le groupement de commandes dématérialisation des procédures ne prévoit pas de solution d'archivage électronique. Pour archiver vos données dématérialisées, vous pouvez :

- Prendre un abonnement de stockage de données à valeur probante auprès d'un prestataire informatique ;
- Organiser en régie un stockage de données à valeur probante.

Lot 5

Convocation Electronique

J+0

Pour mettre en place la solution convocations électroniques, vous devez dans un premier temps remplir les éléments suivants :

- Le bon de commande en fonction de vos besoins ;
- La fiche de renseignement de compte.

Vous devez ensuite transmettre ces documents à l'adresse : dematerialisation-mp@cigversailles.fr

J+2

Les équipes de Dematis vous contactent par téléphone pour confirmer votre commande. En cas d'absence, un courriel de prise de rendez-vous sera envoyé.

J+4

Ouverture du compte de la collectivité. Vous pouvez utiliser la solution.

Attention, en cas de changement de prestataire, vous devez vous assurer de bien avoir clôturé et archivé l'ensemble des actes télétransmis et des actes contenus dans le parapheur. La nouvelle solution ne pourra pas reprendre les données actuellement en cours de traitement.

Vous souhaitez des informations supplémentaires ?

Deux webinaires sont organisés par Dematis et le CIG Grande Couronne. Vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire via ce lien suivant : <https://register.gotowebinar.com/rt/3055296950260681999>

Vous pourrez rejoindre le webinaire à tout moment. Si vous êtes absent, une rediffusion sera disponible sur le site internet du CIG Grande Couronne.

Jeudi 1 ^{er} décembre	
10h	Lot 2 - Présentation de la solution de télétransmission des actes
10h30	Lot 2 - Présentation de la solution du Parapheur Actes
11h	Lot 3 - Présentation de la solution de télétransmission comptable
11h30	Lot 5 - Présentation de la solution de convocation électronique
Mardi 13 décembre	
14h	Lot 2 - Présentation de la solution de télétransmission des actes
14h30	Lot 2 - Présentation de la solution du Parapheur Actes
15h	Lot 3 - Présentation de la solution de télétransmission comptable
15h30	Lot 5 - Présentation de la solution de convocation électronique

Vous avez besoin d'une formation ?

Des formations effectuées à distance ou en présentiel effectué par les équipes de Dematis sont disponibles dans les bons de commande.

Pour plus de détails ou pour toute question plus spécifique, n'hésitez pas à contacter :

Service conseil en contrats publics

01 39 49 63 24 ou dematerialisation-mp@cigversailles.fr

